



VILLE DE

BENFELD

10/02/2026

**ARRÊTÉS
TEMPORAIRES**

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°19/2026

portant réglementation du stationnement

Le Maire de la Commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que les travaux de rénovation de la conduite d'eau potable ainsi que la rénovation de certains branchements d'assainissement rue de Huttenheim impliquent des perturbations dans la rue du Feldgiessen,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux rue de Huttenheim, et compte tenu de la mise en place de la déviation, il y a lieu, pour permettre de fluidifier la circulation, de réglementer le stationnement rue du Feldgiessen

A R R E T E

ARTICLE 1er – Le stationnement est interdit côté pair de la rue du Feldgiessen.

ARTICLE 2 – Cette interdiction sera effective jusqu'à la fin des travaux de chantier de la rue de Huttenheim soit approximativement le 30 octobre 2026.

ARTICLE 3 - La signalisation routière de chantier sera mise en place par les services techniques de la Ville de Benfeld.

ARTICLE 4 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Procureur
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Benfeld,
- Monsieur le Chef de la police municipale

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 10 février 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

